

Aigues-Mortes, le 13 juillet 2012

Monsieur Didier Caire
Les Courrèges
Mas Antonin

30220 ST LAURENT D'AIGOUZE

Direction générale des services

Réf : .CB.PG.FR.AC. N° 1395/2012

Affaire suivie par : Florian Rochette

Ligne Directe : 04.66.73.90.97

Objet : Accessibilité aux personnes handicapées

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous m'avez adressé, en date du 27 juin dernier, un courrier prétendant me rappeler les obligations auxquelles sont confrontées les communes en matière d'accessibilité aux personnes handicapées.

Pour vous donner des éléments de réponse, je crois nécessaire de vous rappeler les démarches entreprises par la commune depuis ma prise de fonction en 2008. Il m'apparaît également utile de vous rappeler les informations transmises aux conseillers municipaux, que ce soit lors des séances du Conseil municipal ou bien dans les documents qui vous ont été remis.

Comme vous le dites vous-même, l'accessibilité commence par la prise en considération de la réponse à l'ensemble des problématiques du quotidien. J'ai donc engagé toute une série d'aménagements des locaux communaux pour permettre à tous de bénéficier du meilleur accès possible aux services publics : banque d'accueil adaptée, aussi bien à la Mairie qu'à l'Office de tourisme, installation d'une plate-forme élévatrice en Mairie, accessibilité totale de l'école Charles Gros dans le cadre de sa rénovation, modification des locaux de la Direction des affaires sociales pour rendre l'ensemble de ces services accessibles. Il résulte de cette démarche constante que l'Office de tourisme de la commune est labellisé « Tourisme et handicap » pour les quatre familles de handicap reconnu, à savoir visuel, mental, auditif et moteur. Je vous rappelle également, même si je le répète constamment au Conseil municipal, que tous nos travaux de voirie prennent en considération la nécessité de faciliter les cheminements et d'aménager les traversées. J'ajoute aussi la participation de la ville à des événements importants comme le Handi-Raid qui témoigne, s'il en était besoin, de la volonté de tout faire pour favoriser l'égal accès de tous au domaine public.

Vous m'interrogez également sur les obligations de la ville en tant qu'employeur. Bien que j'ai déjà répondu à cette question en séance du Conseil municipal, notamment sur la sollicitation de Monsieur Pierre Mauméjean, je vous redis que la commune a engagé un travail de recensement des handicaps des agents et a procédé à des recrutements de travailleurs handicapés à l'issue de leur formations ou de leur emploi d'insertion.

.../...

Ainsi la ville est-elle passée d'un taux de 4,3 % au 31 décembre 2009 (soit 6 personnes) à 5,4 % au 31 décembre 2011 (soit 8 personnes), ces données étant issues du rapport sur l'état de la collectivité, présenté aux organisations syndicales à l'occasion de nos instances paritaires.

Au sujet des projets de plus grande envergure, vous feignez d'ignorer que la commission communale d'accessibilité a été mise en œuvre par délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2009 et arrêté municipal du 6 janvier 2010. Cette commission a noté le besoin de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et les crédits prévus par le budget 2011 (contre lequel vous avez voté et que vous avez fait annuler pour vice de forme) ont été inscrits puis reportés en 2012. Par décision du 15 mars 2012, portée à la connaissance du Conseil municipal en avril, j'ai procédé à la désignation du bureau d'étude chargé de nous accompagner dans cette affaire.

Enfin, je crois me souvenir que vous étiez conseiller municipal avant que je ne sois Maire et que vous devez certainement pouvoir apprécier facilement, avec toute l'objectivité que je vous connais, à quel point la commune a progressé en la matière.

Par ailleurs, votre soin pointilleux à veiller à ce que la commune réponde à ses obligations est certes louable mais à géométrie variable. En effet, vous ne votez jamais les budgets de la ville qui prévoient les opérations décrites, pas plus que vous n'accompagnez la démarche de la municipalité dans la réponse à ses autres obligations comme par exemple :

La réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage, dossier sur lequel d'ailleurs vous vous êtes abstenu lors de la présentation en Conseil municipal du projet, ou bien la réalisation de 15 logements sociaux sur le site de l'ancienne gendarmerie, le seul foncier de la ville qui soit à la fois disponible et constructible, où, là encore, vous vous êtes abstenu.

Comme vous avez par ailleurs jugé utile d'adresser copie de votre correspondance à un certain nombre d'autorités, vous comprendrez aisément qu'il convient que je les informe également du contenu de la présente.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller municipal, à l'assurance de mes salutations.

Le Maire,
Cédric Bonato

